



LE RESTAURANT SCOLAIRE

Le temps du déjeuner est un temps convivial et de détente. Pour cela, il est important que chacun respecte les règles de vie en collectivité, il faut :

- ✓ entrer et sortir en ordre, sans se bousculer
- ✓ respecter les règles d'hygiène : passer aux toilettes et se laver les mains avant le repas et manger proprement
- ✓ éviter de se déplacer inutilement
- ✓ rester calme pendant et après le repas, éviter les cris et le chahut
- ✓ respecter les personnes (adultes et camarades), le personnel en étant poli et en écoutant les consignes du personnel de service
- ✓ respecter la nourriture et goûter à chaque plat

Des sanctions pourront être appliquées si les règles ci-dessus ne sont pas respectées :

En premier lieu, le personnel de service privilégiera l'explication en invitant l'enfant turbulent à plus de respect

En cas de récidive, l'enfant sera déplacé dans un autre endroit de la salle pour lui permettre de retrouver une attitude plus sereine

Si les problèmes perdurent, les parents seront avertis par écrit sur le carnet de liaison.

Dans les cas critiques, après trois avertissements écrits, Monsieur le Maire ou son représentant sera averti, convoquera les parents de l'enfant et pourra, dans les cas extrêmes, décider d'un renvoi temporaire ou définitif.

Le Maire,
Pierrick LE BOTERFF

La directrice,
Marie-Noëlle CLERIN

Règlement élaboré en collaboration avec les enfants de l'école Sainte-Thérèse et le personnel de la cantine scolaire.